

**NIELSEN****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
WHITE OUT**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit WHITE OUT

Identification interne L828

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
NIELSEN CHEMICALS
RAWDON ROAD
MOIRA
SWADLINCOTE
DERBYSHIRE
DE12 6DA
TEL: +44 (0) 1283 222277
FAX: +44 (0) 1283 225731
info@nielsenchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs). +44 (0) 1865 407333 (24 hrs). MEDICAL AND ENVIRONMENTAL EMERGENCIES ONLY.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CE N° 1272/2008)**

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogramme de danger**

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

WHITE OUT

Mentions de mise en garde P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Étiquetage des détergents < 5% agents de surface amphotères, < 5% agents de surface cationiques, < 5% EDTA et sels, < 5% agents de surface non ioniques

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL	1-5%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-xxxx

Classification

Eye Irrit. 2 - H319

COCO AMIDO PROPYL BETAINE	1-5%
Numéro CAS: 61789-40-0	Numéro CE: 931-296-8
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488533-30-xxxx

Classification

Eye Dam. 1 - H318
Aquatic Chronic 3 - H412

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE	1-5%
Numéro CAS: 64-02-8	Numéro CE: 200-573-9
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486762-27-XXXX

Classification

Acute Tox. 4 - H302
Acute Tox. 4 - H332
Eye Dam. 1 - H318
STOT RE 2 - H373

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

WHITE OUT

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

WHITE OUT

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser des conteneurs vides. Ne pas utiliser dans les appareils de peinture par pulvérisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL (CAS: 112-34-5)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; : 101.2 mg/m ³
	Industrie - Contact avec la peau; : 20 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; : 67.5 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; : 34 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; : 10 mg/kg/jour
	Consommateur - Ingestion; : 1.25 mg/kg/jour
PNEC	- Eau douce; 1 mg/l
	- Eau de mer; 0.1 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 4 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg
	- Sol; 0.4 mg/kg
	- STP; 200 mg/l

tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate (CAS: 51981-21-6)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.3 mg/m ³
	Travailleurs - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 15,000 mg/kg/jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.8 mg/m ³
	Population en général - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 7,500 mg/kg/jour
	Population en général - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/kg/jour

COCO AMIDO PROPYL BETAINE (CAS: 61789-40-0)

WHITE OUT

DNEL	Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 12.5 Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 7.5 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 44 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 0.0135 mg/l - STP; 300 mg/l - Sol; 0.8 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.1 mg/kg - Sédiments (eau douce); 1 mg/kg - Eau de mer; 0.00135 mg/l

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE (CAS: 64-02-8)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques, Effets locaux: 1.5 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques, Effets locaux: 3 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux, Effets systémiques: 0.6 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux, Effets systémiques: 1.2 mg/m ³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques, Effets locaux: 25 mg/m ³
PNEC	- Eau douce; 2.2 mg/l - Eau de mer; 0.22 mg/l - rejet intermittent; 1.2 mg/l - STP; 43 mg/l - Sol; 0.72 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées.

WHITE OUT

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.15 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Néoprène. Caoutchouc (naturel, latex).

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après l'usage.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Paille.
Odeur	Détergent.
pH	pH (solution concentrée): 10.9
Densité relative	1.04 @ 25°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
--------------------------------------	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

WHITE OUT

Matières incompatibles Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 177 964,41

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 1 124 775,04

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 2 749,45

ETA inhalation 37 493,0

(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

pH extrêmes pH modéré (> 2 et < 11,5).

Inhalation Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 530,0

Espèces Souris

ETA orale (mg/kg) 5 530,0

tetrasodium N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,1

Espèces Rat

WHITE OUT

ETA cutanée (mg/kg) 2 000,1

COCO AMIDO PROPYL BETAINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 780,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 780,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation)

ETA inhalation (gaz ppm) 11 250,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 275,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 375,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 48 heures: 1820 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques NOEC, 48 heures: >100 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques NOEC, 96 heures: >100 mg/l, *Scenedesmus subspicatus*

tetrasodium N,N-bis(carboxylatométhyl)-L-glutamate

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 heures: > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel)

WHITE OUT

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

COCO AMIDO PROPYL BETAINE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 1.11 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
LC50, 96 heures: 1.1 mg/l, Cyprinodon variegatus (Sheepshead minnow)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1.9 mg/l, Invertébrés d'eau douce
CE₅₀, : 0.3 mg/l, Invertébrés d'eau douce
CE₅₀, 48 hours: 21.5 mg/l mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 48 heures: 30.0 mg/l, Algues d'eau de mer

TETRASODIUM ETHYLENE DIAMINE TETRAACETATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: > 100 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

Special Provisions note

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

WHITE OUT

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

NOEC: Concentration sans effet observé.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

ONU: Organisation des Nations unies.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

WHITE OUT

Sigles et abréviations utilisés dans la classification	Eye Dam. = Lésions oculaires graves Eye Irrit. = Irritation oculaire Acute Tox. = Toxicité aiguë Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	16/04/2018
Révision	1.4
Remplace la date	30/09/2014
Numéro de FDS	27738
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil respiratoire, poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.